

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-85 du 11 Mars 1985

chargeant le Camarade Moussa ALI
TRAORE, Ministre de la Culture, de
la Jeunesse et des Sports de l'intérim
du Camarade Philippe AKPO, Ministre des
Enseignements Maternel et de Base pour
compter du 11 Mars 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 Mars 1985, le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 Mars 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations ; PR 6 SGEN 4 ANR 4 SA/CC 4 SPD 4 BPC 2 CPC 6 MEMB-
MCJS 10 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-